



# LE PONT

# TRANSCOULEUR

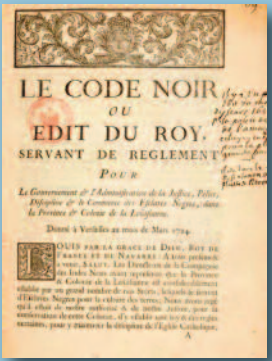
**Juin 2026 - N°131**

**Après les élections municipales**



## SOMMAIRE

- 1-  Édito
- Abolition du Code noir
- 2-  Ziad Majed : Proche-Orient, miroir du monde
- Ni ici, ni ailleurs
- 3-  Tests de langue et examen civique
- 4- 5
- Semaines contre le racisme à Saint-Nazaire : du côté des scolaires, témoignages d'enseignants et dessins d'élèves de l'école Jean Jaurès
- 6-  Les 20 ans de la loi Taubira
- Fin de prise en charge...
- Soirée CDLAP
- 7-  Brèves
- 8-  "50" : Témoignage de Roselyne
- Note de lecture
- Contacts



### Abolition du code noir

L'Assemblée nationale a approuvé à l'unanimité, le 28 mai, une proposition de loi "portant abrogation du Code noir", ce "Code noir", qui codifiait l'esclavage dans les colonies françaises et faisait légalement des esclaves des "biens meubles". Il n'a jamais été abrogé malgré l'abolition de l'esclavage.

Outre une implantation territoriale plus importante du Rassemblement National, les résultats des dernières élections municipales ont marqué une étape dans la progression de l'expression du racisme décomplexé. C'est ce qu'a rappelé François Sauterey, membre du collège de la présidence du MRAP, après les injures racistes dont a été victime le nouveau maire de Saint-Denis, Bally Bagayoko, notamment sur le média d'extrême droite CNews.

Ces attaques, le MRAP le rappelait dans un communiqué annonçant un dépôt de plainte, *« s'inscrivent dans une longue tradition raciste consistant à animaliser des personnes, en particulier lorsqu'elles sont issues de la diversité, pour mieux contester leur légitimité à exercer des responsabilités publiques. »*

*« Il ne s'agit pas d'un dérapage isolé de la part de CNews, mais d'une banalisation intolérable du racisme le plus crasse et en l'occurrence ici en véhiculant un imaginaire colonial et racial que la République doit combattre avec la plus grande fermeté. Derrière ces mots, il y a une violence symbolique profonde, une atteinte directe à la dignité de la personne visée, et, au-delà, un message adressé à tous ceux que certains, à raison de leur origine vraie ou supposée ou de leur couleur de peau, continuent de considérer comme illégitimes dans l'espace public. »*

*« La liberté d'expression ne saurait être invoquée pour justifier la diffusion de propos qui, par insinuation ou analogie, relèvent d'une construction raciste. »*

En plus de la destruction de la cohésion sociale, ce racisme banalisé, entretenu, produit un effet désastreux sur le psychisme des personnes qui le subissent et se traduit souvent par des troubles dépressifs. Des études récentes le démontrent. Dans les années 1950, Frantz Fanon avait déjà décrit les conséquences du colonialisme sur la santé mentale des Algériens. Ses analyses et ses engagements nous inspirent toujours et doivent être mieux connus. Ce n'est pas pour rien que son nom et ses œuvres ont été souvent cités ces derniers temps. Nous prenons notre part à ce travail de mémoire.

Au-delà des suites juridiques qui seront réservées aux plaintes et des sanctions nécessaires qui devraient suivre, nous devons continuer la mobilisation unitaire pour dénoncer et combattre, dans la réflexion comme dans l'action à l'image de Fanon, les rapports de domination et d'aliénation qui génèrent le racisme et les discriminations.

N'oublions pas non plus cet appel qui clôturait une tribune intitulée "Ne laissons pas l'extrême droite décider de l'avenir de nos territoires", signée de plusieurs personnalités syndicales et associatives (CGT, CFDT, FTDA, Oxfam, MRAP, Emmaüs, LDH, UNSA, FSU, Solidaires, Cemea...) :

*« L'extrême droite avance là où l'on renonce à la justice sociale, aux services publics et à la démocratie. »*

Ne renonçons pas !



François LEVENT

Ziad Majed, franco-libanais, est politiste et professeur à l'Université américaine de Paris. Le 1<sup>er</sup> juin, à l'invitation du MRAP, il a introduit et animé le débat autour du thème : "Le proche-Orient, miroir du Monde, Comprendre le basculement en cours". Dans son ouvrage il nous propose une traversée de l'histoire du Proche-Orient à partir de l'examen rigoureux de moments fondateurs :

- le partage colonial de la région avec les accords Sykes-Picot (1916), la déclaration Balfour (1917) et la fin de l'Empire ottoman (1918),
- la fondation de l'État d'Israël au détriment des Palestiniens condamnés à fuir lors la Nakba (la Catastrophe),
- la guerre d'octobre 1973 et le choc pétrolier qu'elle provoque,
- l'année 1979, la révolution iranienne et l'invasion soviétique en Afghanistan,
- les printemps arabes de 2011,
- le 7 octobre 2023 et ses conséquences nombreuses et inachevées.



Le Proche-Orient, région en perpétuel conflit, est un miroir des dynamiques mondiales : colonialisme, rivalités idéologiques, compétition des ressources, remise en cause du droit international.

Ziad Majed rappelle qu'Israël, qui avait bénéficié d'un soutien hérité de la mémoire de la Shoah et de la culpabilité occidentale, est devenu un état sécuritaire, colonial, ethno-national et militarisé. Aujourd'hui, à Gaza, la guerre (la cinquième) génocidaire d'Israël se poursuit sous des formes variées (population civile bombardée, enfermée, déplacée, affamée, patrimoine détruit, assassinats ciblés...). En Cisjordanie, Netanyahu et les colons soutenus par l'armée israélienne continuent le nettoyage ethnique et la colonisation du territoire.

En Syrie, le renversement du régime Assad a ouvert une période de transition faite d'espoir, d'incertitudes et de violences intercommunautaires.

Et les mobilisations dans les pays occidentaux se heurtent à la criminalisation du soutien au peuple palestinien et à l'instrumentalisation de l'accusation d'antisémitisme.

À l'issue de son intervention, Ziad Majed a échangé avec le public et porté un regard sur les événements récents de 2026 : la guerre USA-Israël-Iran et la nouvelle agression israélienne contre le Liban.



Augustin GROSDOY



## Ni ici, ni ailleurs



La mobilisation contre le projet de centre de rétention administrative (CRA) à Nantes se développe.

Créée en février 2024, la coordination COLERE (Coordination opposée à l'enfermement et à la répression des étranger.es), qui comprend plus de 30 organisations politiques, syndicales et associatives, dont le MRAP, est résolue à faire échouer ce projet raciste, indigne, inutile et coûteux.

Une première consultation publique a été organisée par la Préfecture du 10 décembre 2025 au 5 janvier 2026. Sur 1020 contributions, 1000 étaient défavorables au CRA.

Ce résultat sans appel n'a pas empêché l'État de qualifier le projet d'intérêt général dans son arrêté du 4 février 2026. Neuf organisations membres de la coordination COLERE (Solidaires 44, CGT 44, Les écologistes, La Cimade, Aralb, MRAP, LDH, GASPROM, SAF) ont formé un recours contentieux à l'encontre de cet arrêté préfectoral.

La préfecture a désormais besoin d'une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau avec dérogation de porter atteinte aux espèces et habitats protégés.

Une nouvelle consultation est lancée jusqu'au jeudi 23 juillet.

La coordination COLERE appelle à nouveau à exprimer massivement notre opposition. D'autres recours sont envisagés.



Le samedi 4 avril, la mobilisation a franchi un nouveau cap avec un record de participation à la 3<sup>ème</sup> édition de notre festival anti-CRA. Des centaines de personnes d'horizons divers ont assisté aux conférences, témoignages, expositions, à la manif et aux concerts dans une ambiance aussi festive que déterminée.

François Levent

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les personnes étrangères qui ont eu une ou plusieurs cartes de séjour temporaires de un an et peuvent prétendre à une carte pluriannuelle (2 ou 4 ans) ou à une carte de résident (10 ans) doivent justifier de la réussite à un test de langue française de niveau A2\* pour la carte pluriannuelle ou B1\* pour la carte de résident.

Tous ces tests comprennent des exercices écrits et oraux.

Elles doivent en outre réussir l'examen civique avant le dépôt de leur demande : 40 questions à choix multiple sur cinq thématiques : principes et valeurs de la République ; système institutionnel et politique ; droits et devoirs ; histoire, géographie et culture ; vivre dans la société française.

Il faut avoir 32 bonnes réponses au minimum.

Sont dispensés les réfugiés et leur famille, les personnes de plus de 65 ans, celles qui ont été scolarisées en collège ou lycée plus de trois ans...

Que pouvons-nous penser de ces exigences ?

On imagine bien la difficulté que va rencontrer une personne exilée, jamais scolarisée ou dont la langue maternelle est très éloignée du français, alors qu'elle a une connaissance du français suffisante pour être à l'aise dans ses relations professionnelles et sociales.

Tous ces tests ont un coût exorbitant pour des personnes précaires : 200€ pour un test de français de 30 minutes, 70€ pour l'examen civique.

En même temps, l'offre de cours de français par les structures institutionnelles ne s'est pas étendue et est bien souvent assurée par des associations bénévoles.

Quant à l'examen civique, les questions posées laisseraient perplexes pas mal de citoyens français et leur utilité dans la vie quotidienne est loin d'être prouvée.

Aucun Français ne s'est jamais vu imposer un tel examen pour renouveler sa carte d'identité.

Ces mesures sont bien un moyen de plus de refuser une insertion durable en France, après des années de présence, de travail, de vie familiale bien réelles.

\*Les tests A2 correspondent au niveau utilisateur élémentaire .

« comprendre des phrases isolées et des expressions courantes liées à des domaines de la vie quotidienne (par exemple, des informations personnelles et familiales simples, les achats, le travail) ».

\*Les tests B1 correspondent à un niveau d'utilisateur indépendant.

« Comprendre les points essentiels d'une discussion lorsque le langage utilisé est clair et standard, et s'il s'agit de sujets familiers abordés au travail, à l'école, pendant les loisirs, etc.

Exemples de questions posées à l'examen civique :

- La séparation des pouvoirs est un principe fondamental. Quels sont les trois pouvoirs concernés ?
- Combien d'États font partie de l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ?
- Quel pays est un pays fondateur de l'Union européenne ?

\*À titre d'exemple, voici un exercice de compréhension orale proposé sur le site France Éducation International , pour le niveau B1 :

« Consigne : Écoutez le document sonore et la question . Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponse.

Si vous êtes une entreprise ou un organisme public, vous pouvez, grâce à cet organisme spécialisé dans les relations internationales, bénéficier d'une étude géopolitique détaillée complète et d'un travail d'expertise. Ils prennent en compte les aspects à la fois politiques, sociaux et économiques et leurs études très approfondies sont menées par des experts reconnus. Vous pouvez faire appel à eux, par exemple si votre organisation désire connaître la région dans laquelle elle envisage de s'implanter ou avec laquelle elle voudrait nouer des liens. A titre d'exemple, il est important de connaître le degré d'ouverture économique d'un pays au commerce international ou bien d'avoir une idée précise des investissements étrangers dans ce même pays. Vous avez donc toutes les données du contexte géopolitique et ses conséquences potentielles sur votre secteur d'activité. »

Quel est le rôle de l'organisme présenté ?

Sur le livret, vous lisez :

- A. Contribuer à la recherche sur les questions stratégiques.
- B. Créer un lieu de dialogue entre experts en géopolitique.
- C. Fournir une aide pour le développement à l'international.
- D. Intéresser l'opinion publique à l'actualité économique.

Cochez la bonne réponse sur la feuille de réponses.



Françoise THOUMAS

**Vincent Grandmougin et Solène Letranchant, enseignants en CM1 à l'école Jaurès :**

Cette année, nous avons choisi d'inscrire nos deux classes de CM1 au projet mené par l'association MRAP. Le thème annoncé est : « Faisons la paix ». Dans le contexte politique et culturel actuel, ce sujet nous semblait faire sens pour nos élèves et nous avons envie de les accompagner autour de questionnements en lien avec les valeurs pacifiques.

Deux bénévoles du MRAP sont intervenues dans nos classes pour ouvrir des discussions sur les différences culturelles, les conflits dans le monde et surtout éveiller les consciences sur le rôle d'acteur des enfants qui sont les adultes de demain.

Nos élèves ont également travaillé avec la comédienne Gemma sur la mise en voix d'une pièce de théâtre "La révolte des couleurs" de Sylvie Bahuchet.

Des semaines de répétition et de travail ont été nécessaires pour décortiquer le texte et trouver la juste interprétation pour porter le message symbolique véhiculé : le refus des discriminations et la construction d'un monde multicolore enrichi de toutes les différences qui composent l'être humain.

Les élèves ont pris beaucoup de plaisir à réaliser ce travail et leur engagement a été salué et applaudi lors de la représentation devant les familles au théâtre Athénor.

Comme le dit Elisabeth Crusson, nous avons semé des graines de paix qui germeront dans un avenir que nous espérons proche.

« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde. » Nelson Mandela



**Anne Reliquet enseignante CE1 école Madeleine Rébérioux :**

Les élèves de la classe de CE1 de l'école Madeleine Rébérioux sont devenus les enfants couleurs le temps d'une mise en voix d'un extrait de ce très beau texte de Sylvie Bahuchet: "La révolte des couleurs".

Grâce au travail théâtral réalisé avec Gemma de l'association du MRAP, les élèves se sont approprié 2 scènes du début de l'histoire, moment où l'on découvre que les enfants jaunes ou avec une pointe de jaune doivent porter une étoile.

Avec une écriture simple, expressive et symbolique, l'autrice aborde avec délicatesse des thèmes graves comme la différence, l'injustice.

Les échanges ont été très riches au sein de la classe suite à la découverte de ce texte.

Un peu de stress mais beaucoup de plaisir lors de la présentation aux élèves de CM2 de l'école qui ont applaudi cette belle prestation.

Petit rose, petit vert, petit jaune, petit bleu... ont laissé une jolie touche de couleur dans les mémoires de nos CE1.

Un grand merci à Catherine, Gemma et Elisabeth !



**Cyrille Martin enseignant de CM1/CM2 à l'école Jules Ferry Saint Nazaire :**

Cette année, la classe des CM2 de l'école Jules Ferry a travaillé en collaboration avec le MRAP sur la pièce de théâtre "Sous un ciel de chamaille" de Daniel Danis. Les élèves se sont rapidement identifiés aux personnages qui vivent la dure réalité du conflit israélo-palestinien.

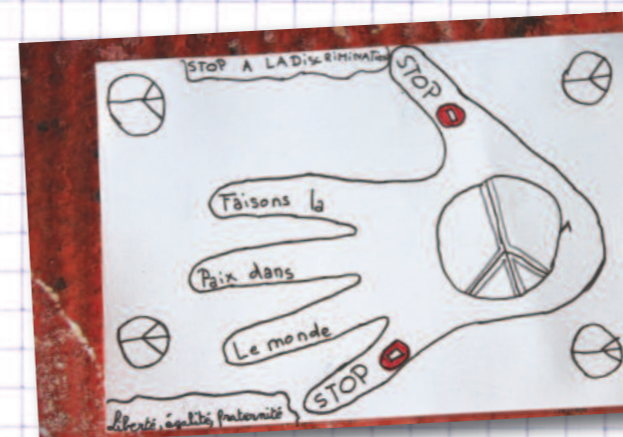
Ce thème entre en résonance avec les réflexions menées tout au long de l'année autour de la liberté et la laïcité : des valeurs aux racines révolutionnaires qui permettent de questionner les contextes historiques, locaux et internationaux dans lesquels nous vivons.

Au mois d'avril, en présence des intervenantes du MRAP et de parents, les enfants ont eu le plaisir de mettre en voix une partie de ce texte.

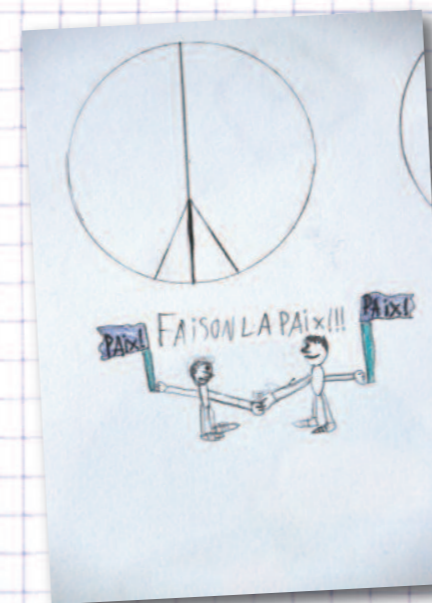
C'était l'occasion d'une lecture croisée avec les élèves de la classe des CE2-CM1 qui avaient, de leur côté, préparé un extrait de "La révolte des couleurs" de Sylvie Bahuchet, qui aborde le difficile sujet de la Shoah.

Enfin, une rencontre est prévue en juin avec l'école Andrée Chedid. Ce temps permettra des lectures théâtrales et la poursuite de la réflexion engagée.

Au travers de ces actions éducatives et scolaires, nous agissons collectivement, dans l'espoir d'un monde où l'amitié puisse prendre le pas sur les chamailles.



Textes recueillis par Elisabeth Crusson



À Nantes, le Mât de la Fraternité et de la Mémoire était inauguré le samedi 18 avril 2026, non loin de la grue jaune, emblème de l'histoire industrielle nantaise, mais aussi à proximité de la Loire, face à ce port d'où partirent, dans le cadre de la traite transatlantique, près de 1750 expéditions.

De nombreuses personnalités assistaient à l'événement, dont Jean-Marc Ayrault, ancien maire de Nantes et président de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, et Louino Volcy, ambassadeur d'Haïti.

Porté par l'association La Coque nomade Fraternité que préside Dieudonné Boutrin, ce projet vise à rappeler les heures sombres de la traite et de l'esclavage. "Dédié à tous les Africains déportés, broyés par le racisme colonial", il a également pour objectif de promouvoir les droits humains et d'œuvrer pour une justice réparatrice.

C'est dans ce cadre qu'un descendant d'armateur, Pierre Guillon de Princé, a présenté ses excuses au nom de ses ancêtres qui, "entre 1766 et 1789, armèrent six navires pratiquant la traite transatlantique triangulaire, soit 18 départs de Nantes ayant arraché 4 500 captifs de leur terre. 200 ont péri en mer".

Une démarche unique en France et un pas vers la réparation.



Photo © Ouest-France

À Saint-Nazaire, devant le monument à l'esclavage, le 21 mai 2026 a été commémoré le 25e anniversaire de "la loi tendant à la reconnaissance de la traite, de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité". Cette loi porte le nom de Christiane Taubira, députée de la Guyane qui en était l'auteure après deux ans et demi de débats.

Ce même 21 mai, la ville de Saint-Nazaire avec les associations locales MRAP, LDH, Libre Pensée et Mouvement de la Paix commémorait aussi la traite transatlantique, la mise en esclavage de 12 à 15 millions d'Africains et leurs abolitions. Avec des élèves du lycée Brossaud-Blanco (Saint-Nazaire), des élèves de Guyane (Collège Chlore Constant de Saint-Georges, LPO Bertène Juminer de Saint-Laurent du Maroni, Collège Paule Berthelot de Mana) ont témoigné de leur situation et des sévices subis par leurs aïeux mis en esclavage. Des élèves de l'école Jean Jaurès (Saint-Nazaire) ont lu des extraits de témoignage de Rosa Parks. La cérémonie a été prolongée par des chants chorals par des élèves du Projet Culturel de Territoire de

Saint-Nazaire Agglo issus des écoles Simone de Beauvoir (Saint-Joachim), Marie Curie (Trignac), Victor Hugo (Montoir-de-Bretagne), Saint-Joseph Notre Dame (Saint-Nazaire) accompagnés de musiciens de l'association Tam Tam Production.

Vingt-cinq ans après la loi Taubira, les Nations Unies ont qualifié le 25 mars 2026 la traite transatlantique de « plus grave crime contre l'humanité ». La France s'est abstenue par refus de classer les crimes contre l'humanité. Le 7 avril, la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage lançait un appel au Président de la République. Elle ne demandait pas de revenir sur cette abstention, mais simplement de comprendre le message qui est ainsi lancé par les "pays du Sud", voulant avant tout affirmer que "l'ampleur et les effets de la traite des Africains réduits en esclavage n'ont jusqu'à présent pas suffisamment été reconnus dans leur nature et dans leurs effets."

Fidèle à son combat pour la reconnaissance des effets aujourd'hui encore destructeurs de la participation historique de la France à l'esclavage et au colonialisme, le MRAP partage cette lecture de la résolution des Nations Unies. Comme la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, notre mouvement appelle le Président de la République à "changer de posture et à ouvrir le dialogue sur cet héritage, retrouvant ainsi le rôle pionnier de la France face à l'abîme de l'esclavage" puisque « à ce jour aucun autre ancien État colonial n'a osé suivre la France dans la reconnaissance de l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité ».

François Levent, Augustin Grosdoy

## Fin de prise en charge des frais de déplacement des demandeur·ses d'asile

Dans le cadre de la demande d'asile, les frais de déplacements pour les convocations à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) étaient pris en charge par leurs gestionnaires pour les personnes logées en Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ou Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), mais pas pour celles hébergées en Structure de Premier Accueil de Demandeurs d'Asile (SPADA) ou chez des proches.

Le 6 mai 2025, le Conseil d'État a mis fin à ce qui fut jugé comme contraire au principe d'égalité de traitement. Et il a donné 9 mois au Premier ministre pour y remédier.

La réponse vient d'arriver : le nouveau cahier des charges des CADA du 26 mars 2026 supprime la prise en charge de ces frais de transport dans tous les cas ! Scandaleux !



Marie-Elisabeth ALLAIRE

## Soirée CDLAP

Dans le cadre du Comité de Défense des Libertés Associatives et Publiques de Saint-Nazaire (CDLAP), Marion Ogier, avocate et membre du Bureau national de la LDH, co-rédactrice du rapport de la FIDH publié en septembre 2025, "France : démocratie en décrochage, entraves à l'exercice des libertés associatives et de la liberté de manifester" a introduit le débat sur "Restrictions des libertés associatives et publiques : une menace pour la démocratie ?" le mardi 28 avril à Saint-Nazaire.



Catherine LE MAUFF

## Inhumanité

Le nouveau maire de Couéron (droite), 23 ans, élu avec deux voix d'avance, refuse d'accorder même momentanément l'accès à l'eau, l'électricité, les bennes à ordures et la scolarisation à des familles roumaines, dites "roms", installées depuis le 21 avril sur le territoire de la commune. Le terrain appartient au Conseil départemental (gauche) qui a demandé l'expulsion. Ces familles sont en errance depuis un an et demi.

Le MRAP a adressé un signalement à la Défenseure des droits et au Procureur de la République.

## Mémoire tsigane

Le 25 avril 2026, une délégation de Gens du Voyage de Loire-Atlantique s'est rendue à Paris prélever la flamme de la Nation (Arc de Triomphe) et l'a rapportée à Moisdon-la-Rivière pour la commémoration de l'internement de leurs aïeux pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Quelques jours plus tôt, une statue évoquant cet internement des nomades a été détruite à Montreuil-Bellay (49).

Le génocide tsigane durant la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale pourrait enfin être reconnu par la France.

## "Le jardin des flamboyants"

Ce nouveau recueil de Falmarès vient de paraître aux éditions Flammarion (février 2026).

Comme les précédents, il nous invite à l'accueil et à la rencontre :

« Ne me fermez pas votre porte.

Je ne suis ni un fardeau. Ni une menace.

Je suis ce qui vous manque. Et j'ai ce dont vous avez le plus besoin. Je vous l'apporte. »



## Changement de ton

Les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont adopté le 11 mai, des sanctions contre sept colons extrémistes violents en Cisjordanie et contre douze dirigeants du Hamas. Ces mesures visent à « limiter les échanges économiques avec les colons israéliens par un gel de leurs avoirs et une interdiction de voyager dans l'UE. Itamar Ben-Gvir a qualifié l'UE d'« union antisémite ». Ben tiens !

## Soudan

Tout le monde se fout de la tragédie humanitaire et des crimes contre l'humanité qui sont perpétrés au Soudan, notamment au Darfour. C'est pourtant une guerre d'atrocités : depuis 3 ans, les civils sont victimes de nombreux crimes de guerre dont des violences sexuelles à grande échelle et des massacres répétés faisant des dizaines de milliers de morts et des millions de déplacés.



Photo © UNHCR/Caitlin Kelly Des réfugiés arrivés au Tchad en provenance du Soudan



Photo © MSF

## Francesca Albanèse

Le 20 mai, un juge américain a suspendu les sanctions imposées par la Trump contre la rapporteuse de l'ONU pour les territoires palestiniens, Francesca Albanese. Elle avait été sanctionnée après avoir critiqué publiquement la politique des USA concernant Gaza.

Le 27 mai, le ministère américain des finances annonce le rétablissement des sanctions...



Francesca Albanese lors de la présentation de son rapport sur les territoires palestiniens occupés devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, à Genève, le 23 mars 2026.

Photo © FABRICE COFFRINI / AFP

## Restitutions

Une loi a été définitivement adoptée le 7 mai 2026 facilitant la restitution par la France à ses anciennes colonies des biens culturels qui leur ont été volés entre 1815 et 1972, et qui sont conservés en grand nombre dans nos musées. Elle devrait permettre de sortir de l'arbitraire pour que la restitution se fasse selon des critères s'appliquant à toutes les demandes, quel que soit le pays demandeur.

# Témoignage de Roselyne, spectatrice de "50"



Dans une salle pleine et entourée d'un public de tous âges, j'ai assisté à un très beau spectacle le 3 avril, au théâtre Jean Bart (Saint-Marc sur Mer). Juste deux chaises, pas de grands effets mais au contraire une sobriété qui colle parfaitement au récit qui nous a été fait. Mohammed et Siriki sont doublement acteurs de la pièce puisqu'ils la jouent autant qu'ils l'ont vécue, et leur sincérité se ressent immédiatement. J'ai été embarquée dans leurs deux histoires de migrants, retraçant la route et ses embûches, les difficultés qui s'accumulent, leur rencontre, leurs espoirs et leurs déceptions. On se réjouit de leur site en ayant parfaitement conscience que pour des centaines d'autres le chemin est encore si difficile. Dans l'échange avec le public qui a suivi, je retiens leur réponse à la question

« Qu'est-ce qui vous a le plus frappé en arrivant en France ? » : Dormir dehors... Deux mots simples qui en disent long sur la réalité.

Elisabeth Crusson

## Par-delà les frontières, Anne-Laure Huet, Edition BoD



Dans ce livre très documenté, nous partageons le travail de Ninon, éducatrice spécialisée dans un foyer accueillant de jeunes migrants. À travers les parcours de Saïd, Abdoulaye, Saidul ... , nous découvrons les difficultés qu'ils ont pu rencontrer depuis le départ de leur pays d'origine. Mais à leur arrivée dans un foyer, il leur reste encore bien des problèmes à résoudre s'ils veulent réaliser leur rêve : intégrer rapidement l'école ou travailler. La dure réalité des lois françaises, entre autre, met des freins à leurs ambitions. La déception est souvent grande et l'accompagnement bienveillant et compréhensif des éducateurs permet de les aider à la surmonter. Beaucoup d'humanité dans ce récit.



Françoise MAHÉ



En adhérant à notre association vous contribuez à transmettre les valeurs que le **Mouvement contre le Racisme** et pour l'**Amitié entre les Peuples** défend.

**mrapp** Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuple  
43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris  
Tél : 01.53.38.99.86 - www.mrap.fr - adhésions@mrapp.fr

### BULLETIN D'ADHÉSION 2026

COMITÉ DE

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Le MRAP a adopté un système de cotisations permettant à chaque adhérent de déterminer le montant de sa cotisation annuelle en fonction de ses ressources (revenu imposable de référence). Vous pouvez, du non y inclure l'abonnement à "Différences", la revue du MRAP national.

\*Vous recevrez un reçu pour déduction fiscale.

Si vous êtes imposable, vous pouvez **déduire de vos impôts 66%** de votre cotisation et/ou de votre don.

Revenus Mensuels	Adhésion simple	Adhésion + Différences 24€
Étudiants	<input type="checkbox"/> 20 €	<input type="checkbox"/> 44 €
Non imposable	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 49 €
entre 1400 € et 1700 €	<input type="checkbox"/> 80 € <small>Coté réel: 27€</small>	<input type="checkbox"/> 104 €
entre 1700 € et 2100 €	<input type="checkbox"/> 100 € <small>Coté réel: 36€</small>	<input type="checkbox"/> 124 €
entre 2100 € et 3000 €	<input type="checkbox"/> 150 € <small>Coté réel: 56€</small>	<input type="checkbox"/> 174 €
plus de 3000 €	<input type="checkbox"/> 200 € <small>Coté réel: 86€</small>	<input type="checkbox"/> 224 €

La revue "Différences" est la revue officielle du MRAP national (parution trimestrielle). Elle donne le point de vue du MRAP sur les grandes questions d'actualité et propose des dossiers de réflexion sur des sujets importants. Elle est un soutien à la réflexion de chacun et un moyen de faire connaître le MRAP, ses idées, ses combats.

Adhésion (avec ou sans Différences) : ..... € **TOTAL DE VOTRE VERSEMENT : ..... €**

Je fais un don au MRAP National : ..... €

#### PRÉLÈVEMENT

Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement SEPA et de nous la renvoyer accompagnée de votre RIB-IBAN. \*Veuillez compléter les champs marqués \*

Nom du titulaire : MRAP 4302243927 Coordonnées de votre comité : \_\_\_\_\_  
43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS - FRANCE

\*Prélèvement trimestriel  \*Prélèvement annuel  Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN : \_\_\_\_\_

Code international d'identification de votre banque - BIC : \_\_\_\_\_

\*Matière : \_\_\_\_\_ \*Signature : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent (à remplir) : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### Vos contacts MRAP

### NANTES

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau,  
44100 Nantes  
tél./répondeur : 07 49 80 52 58  
courriel : mrappnantes@hotmail.com

### St-NAZAIRE

Point de rencontre chaque 2<sup>e</sup> lundi du mois à 18h

Maison des associations (Agora),  
2 bis rue A. de Mun,  
44600 Saint-Nazaire  
tél./répondeur : 07 59 60 49 96  
courriel : mrapp-saint-nazaire@orange.fr  
site web : <https://mrapp-saintnazaire.org/>

Pour adhérer au MRAP :

site web national : <https://mrapp.fr>

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :

